

**Convention-cadre sur les
changements climatiques**Distr. générale
5 août 2009
Français
Original: anglais**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Rapport de la trentième session de l'Organe subsidiaire
de mise en œuvre,**tenue à Bonn du 1^{er} au 10 juin 2009**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1–2	5
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	3–6	5
A. Adoption de l'ordre du jour	3–4	5
B. Organisation des travaux de la session	5–6	6
III. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: rapport de situation sur l'examen des quatrièmes communications nationales (Point 3 de l'ordre du jour)	7	7
IV. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour)	8–22	7
A. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	8–10	7
B. Point de l'ordre du jour laissé en suspens		8
C. Fourniture d'un appui financier et technique	11–22	8
V. Questions financières (Point 5 de l'ordre du jour)	23–39	9
A. Quatrième examen du mécanisme financier	23–28	9
B. Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques	29–34	10
C. Fonds pour l'adaptation au titre du Protocole de Kyoto	35–39	10
VI. Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (Point 6 de l'ordre du jour)	40–60	11
A. Bilan de l'application de la décision 1/CP.10	40–47	11

B.	Questions concernant les pays les moins avancés	48–60	13
VII.	Mise au point et transfert de technologies (Point 7 de l'ordre du jour)	61–74	14
VIII.	Renforcement des capacités au titre de la Convention (Point 8 de l'ordre du jour)	75–77	16
IX.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 9 de l'ordre du jour)	78–80	17
X.	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont aussi Parties au Protocole de Kyoto (Point 10 de l'ordre du jour)	81–91	17
XI.	Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (Point 11 de l'ordre du jour)	92–96	19
XII.	Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions (Point 12 de l'ordre du jour)	97–98	19
XIII.	Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales (Point 13 de l'ordre du jour)	99–121	20
A.	Quinzième session de la Conférence des Parties		20
	Cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto	99–106	20
B.	Séries de sessions futures		21
	Organisation du processus intergouvernemental	107–116	21
C.	Organisations participant en qualité d'observateurs	117–121	22
XIV.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 14 de l'ordre du jour)	122–149	23
A.	Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009	122–125	23
B.	Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011	126–137	23
C.	Application de l'Accord de siège	138–143	25
D.	Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto	144–149	26
XV.	Questions diverses (Point 15 de l'ordre du jour)	150	26
XVI.	Rapport de la session (Point 16 de l'ordre du jour)	151	26
XVII.	Clôture de la session	152–157	27
Annexes			
I.	Text for a draft decision for consideration by the Subsidiary Body for Implementation at its thirty-first session (Draft decision [-/CP-15]: Fourth review of the financial mechanism)		28
II.	Draft text on SBI 28 agenda item 5 (a) (Progress on the implantation of decision 1/CP.10)		32

III.	Chair's summary of the round-table discussion (Decision 1/CP.10)	36
IV.	Text for further consideration by the Subsidiary Body for Implementation and the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice (Matter relating to Article 3, paragraph 14, of the Kyoto Protocol).....	39
V.	Privileges and immunities for individuals serving on constituted bodies established under the Kyoto Protocol: Draft treaty arrangements developed by the Contact Group	41
VI.	Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à sa trentième session.....	45

Additif

FCCC/SBI/2009/8/Add.1

Projets de décision soumis à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto pour adoption

Projet de décision -/CP.15	Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Projet de décision -/CP.15	Budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011
Projet de décision -/CMP.5	Fonds pour l'adaptation
Projet de décision -/CMP.5	Programme de formation actualisé à l'intention des membres des équipes d'experts chargés de l'examen qui participent aux examens annuels au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto
Projet de décision -/CMP.5	Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La trentième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue à l'hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne), du 1^{er} au 10 juin 2009.
2. La Présidente du SBI, M^{me} Liana Bratasida (Indonésie), a ouvert la session et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À ses 1^{re} et 4^e séances, tenues les 1^{er} et 3 juin, respectivement, le SBI a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2009/1). Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont deux ont parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, et deux au nom du Groupe composite.
4. À la 4^e séance, l'ordre du jour ci-après a été adopté, le point 4 b) étant laissé en suspens:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
 3. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: rapport de situation sur l'examen des quatrième communications nationales.
 4. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) *Point laissé en suspens*¹;
 - c) Fourniture d'un appui financier et technique.
 5. Questions financières:
 - a) Quatrième examen du mécanisme financier;
 - b) Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques;
 - c) Fonds pour l'adaptation au titre du Protocole de Kyoto.

¹ Faute de consensus pour inscrire cette question à l'ordre du jour, elle a été laissée en suspens. Sur proposition de la Présidente, le SBI a décidé de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente et unième session avec une note de bas de page appropriée.

6. Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - a) Bilan de l'application de la décision 1/CP.10;
 - b) Questions concernant les pays les moins avancés.
7. Mise au point et transfert de technologies.
8. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
9. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
10. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont aussi Parties au Protocole de Kyoto.
11. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
12. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
13. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales:
 - a) Quinzième session de la Conférence des Parties;
 - b) Cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - c) Séries de sessions futures;
 - d) Organisation du processus intergouvernemental;
 - e) Organisations participant en qualité d'observateurs.
14. Questions administratives, institutionnelles et financières:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009;
 - b) Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;
 - c) Application de l'Accord de siège;
 - d) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.
15. Questions diverses.
16. Rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBI a examiné cette question à sa 1^{re} séance, tenue le 1^{er} juin. La Présidente a appelé l'attention des participants sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention. Sur proposition de la Présidente, le SBI a décidé de suivre ce programme de travail. La Présidente a invité les Parties à tenir compte des informations figurant dans le document FCCC/SBI/2007/INF.2 sur les liens entre les diverses dispositions de la stratégie de Maurice et les travaux menés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto lorsqu'elles examineraient les points pertinents de l'ordre du jour. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom des pays les moins avancés (PMA), un au nom du Groupe composite, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

6. Le SBI est convenu d'admettre provisoirement, sur la base des dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention, les organisations qui avaient demandé à s'associer au processus en qualité d'observateurs², sans préjudice de la décision que la Conférence des Parties pourrait prendre ultérieurement.

III. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: rapport de situation sur l'examen des quatrièmes communications nationales

(Point 3 de l'ordre du jour)

7. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance, le 1^{er} juin. Il était saisi du document FCCC/SBI/2009/INF.6. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties. Sur proposition de la Présidente, le SBI a décidé de prendre note de ce document.

IV. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

8. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 5^e séances, tenues les 2 et 10 juin respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2007/10/Add.1 et FCCC/SBI/2007/MISC.7 et Add.1 et 2. Des déclarations ont été faites par les représentants de 17 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de l'AOSIS et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

9. À sa 2^e séance, le SBI a décidé d'examiner cette question en même temps que le point 4 c) dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Marie Jaudet (France) et M^{me} Julia Martinez Fernandez (Mexique). À la 5^e séance, M^{me} Martinez Fernandez a rendu compte des consultations du groupe de contact.

2. Conclusions

10. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté des conclusions³ proposées par la Présidente, par lesquelles le SBI a décidé de recommander un projet de décision⁴ pour adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième session.

² La liste des organisations ayant demandé à être provisoirement admises en qualité d'observateurs figure aux pages 14 et 15 du programme quotidien des séances du 1^{er} juin 2009 (FCCC/2009/II/OD/1).

³ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.3/Rev.1.

⁴ Pour le texte définitif voir le document FCCC/SBI/2009/8/Add.1.

B. Point de l'ordre du jour laissé en suspens

(Point 4 b) de l'ordre du jour *laissé en suspens*)

C. Fourniture d'un appui financier et technique

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

11. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 5^e séances, tenues les 2 et 10 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2009/INF.5. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

12. À la 2^e séance, la Présidente a invité le représentant du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à faire une déclaration.

13. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact en même temps que le point 4 a) (voir ci-dessus le paragraphe 9).

14. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté des conclusions⁵ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

15. Le SBI a pris note des informations communiquées par le secrétariat du FEM au sujet de l'appui financier apporté à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I)⁶.

16. Le SBI a invité le FEM à continuer de communiquer des informations, en veillant à ce qu'elles soient détaillées, précises, actualisées et complètes, sur ses activités relatives à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, y compris les dates d'approbation des financements et de décaissement des fonds, pour examen par le SBI à sa trente et unième session.

17. Le SBI a noté avec satisfaction que 10 Parties non visées à l'annexe I avaient soumis leur deuxième communication nationale, que 67 autres Parties non visées à l'annexe I comptaient achever leur projet de communication nationale d'ici à la fin de 2009 et que 37 Parties avaient déclaré que leur projet de communication nationale serait achevé d'ici à la fin de 2010.

18. Le SBI a encouragé les Parties non visées à l'annexe I qui avaient déjà reçu des fonds pour leur deuxième ou, le cas échéant, leur troisième communication nationale, à tout mettre en œuvre pour présenter leurs communications nationales conformément au paragraphe 3 de la décision 8/CP.11. Les Parties qui sont au nombre des PMA pouvaient soumettre leurs communications nationales à la date de leur choix.

19. Le SBI a réitéré la demande faite au FEM par la Conférence des Parties dans ses décisions 7/CP.13 et 4/CP.14 d'aider, selon que de besoin, les Parties non visées à l'annexe I à élaborer et mettre au point les propositions de projet indiquées dans leurs communications nationales conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention et au paragraphe 2 de la décision 5/CP.11. Il a prié le FEM de faire figurer dans son rapport

⁵ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.12.

⁶ FCCC/SBI/2009/INF.5.

à la Conférence des Parties à sa quinzième session des informations sur les propositions de projet soumises ou approuvées.

20. Le SBI a pris note de la proposition du secrétariat du FEM de réaffecter les crédits du quatrième cycle de reconstitution de ses ressources. Conformément à la décision 4/CP.14, il l'a engagé vivement à veiller en priorité à ce que des ressources financières suffisantes soient fournies pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues que les pays en développement parties doivent engager pour s'acquitter de leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention, notant avec satisfaction qu'un certain nombre de Parties non visées à l'annexe I avaient l'intention d'entreprendre l'élaboration de leur troisième ou quatrième communication nationale avant la fin du quatrième cycle de reconstitution des ressources du Fonds.

21. Le SBI a encouragé les Parties non visées à l'annexe I à soumettre des propositions de projet pour le financement de leurs communications nationales ultérieures avant même d'avoir achevé leur communication nationale en cours, afin d'éviter toute interruption dans le financement des projets.

22. Le SBI a pris note des préoccupations exprimées par plusieurs Parties, selon lesquelles le financement des communications nationales faisant appel à la procédure accélérée pouvait ne pas convenir à certaines Parties non visées à l'annexe I pour la mise en œuvre des activités qu'elles devaient entreprendre dans le cadre du processus d'élaboration de leurs communications nationales.

V. Questions financières

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Quatrième examen du mécanisme financier

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

23. Le SBI a examiné ce point à ses 4^e et 5^e séances, tenues les 3 et 10 juin respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

24. À la 4^e séance, la Présidente a invité le représentant du secrétariat du FEM à faire une déclaration au nom de M^{me} Monique Barbut, Directrice générale et Présidente du FEM.

25. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 5 b) dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Zaheer Fakir (Afrique du Sud) et M. Jukka Uoskainen (Finlande). À la 5^e séance, M. Fakir a rendu compte des consultations du groupe de contact.

26. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté des conclusions⁷ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

27. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen des questions relevant de ce point de l'ordre du jour à sa trente et unième session en s'appuyant sur le projet de texte figurant dans

⁷ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.15/Rev.1.

l'annexe I, en vue de recommander un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième session.

28. Le SBI a invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 28 septembre 2009, des observations sur le fonctionnement des fonds créés dans le cadre du FEM en tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, ainsi que du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour les pays les moins avancés, afin d'éclairer le quatrième examen du mécanisme financier, observations qui seraient rassemblées dans un document de la série MISC pour examen par le SBI à sa trente et unième session.

B. Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

29. Le SBI a examiné ce point à ses 4^e et 5^e séances, tenues les 3 et 10 juin respectivement. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

30. À sa 4^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact en même temps que le point 5 a) (voir ci-dessus le paragraphe 25).

31. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté des conclusions⁸ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

32. Le SBI, dans le cadre du paragraphe 3 de la décision 1/CP.12, a invité les Parties à soumettre au secrétariat, d'ici au 28 septembre 2009, leurs vues et leurs recommandations sur l'évaluation de l'application des alinéas *a* à *e* du paragraphe 2 de ladite décision.

33. Le SBI est convenu que cette évaluation devrait être réalisée en vue d'examiner des directives supplémentaires concernant la façon dont le Fonds spécial pour les changements climatiques financerait des projets concrets de mise en œuvre conformément aux paragraphes 22 à 29 de la décision 5/CP.7.

34. Le SBI a prié le secrétariat de rassembler les vues et recommandations soumises par les Parties dont il est question aux paragraphes 32 et 33 ci-dessus dans un document de la série MISC, pour examen par le SBI à sa trente et unième session.

C. Fonds pour l'adaptation au titre du Protocole de Kyoto

(Point 5 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

35. Le SBI a examiné ce point à ses 4^e et 5^e séances, tenues les 3 et 10 juin respectivement. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

⁸ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.14.

36. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté des conclusions⁹ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

37. Le SBI, conformément aux paragraphes 32 à 34 de la décision 1/CMP.3 concernant l'examen de toutes les questions relatives au Fonds pour l'adaptation, notamment des mécanismes institutionnels mentionnés aux paragraphes 19 et 23 de la même décision, a invité les Parties à soumettre au secrétariat, pour le 22 mars 2010 au plus tard, leurs vues et recommandations sur le mandat éventuel de cet examen qui sera entrepris à la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP).

38. Le SBI a demandé au secrétariat de rassembler les vues et recommandations soumises par les Parties et mentionnées dans le paragraphe 37 ci-dessus dans un document de la série MISC. Il a en outre demandé au secrétariat d'établir, en se fondant sur ces communications, un projet de mandat que le SBI examinera à sa trente-deuxième session en vue de l'approuver à la même session.

39. Le SBI a décidé de recommander un projet de décision¹⁰ sur cette question pour adoption par la CMP à sa cinquième session.

VI. Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Bilan de l'application de la décision 1/CP.10

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

40. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 5^e séances, tenues les 2 et 10 juin respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom de l'AOSIS.

41. À la 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles menées par M. Leon Charles (Grenade). À la 5^e séance, M. Charles a rendu compte de ces consultations.

42. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté des conclusions¹¹ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

43. Le SBI a pris note des vues des Parties sur l'état de l'application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention et des décisions 5/CP.7 et 1/CP.10. Il a également constaté qu'il faudrait effectuer des travaux complémentaires sur ce sujet.

44. Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de la question, en tenant compte du projet de texte (figurant à l'annexe II) établi à sa vingt-neuvième session par le Président du

⁹ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.16.

¹⁰ FCCC/SBI/2009/L.16/Add.1. Pour le texte définitif voir le document FCCC/SBI/2009/8/Add.1.

¹¹ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.13.

groupe de contact sur la question. Parmi les autres éléments à prendre en considération, il convient de mentionner:

- a) Le résumé de la table ronde tenue à la vingt-neuvième session du SBI (figurant à l'annexe III), établi par la Présidente;
- b) Les contributions et documents antérieurs sur la question (FCCC/SBI/2008/MISC.4, FCCC/SBI/2008/MISC.9 et Add.1, FCCC/SBI/2008/MISC.10, notamment), ainsi que les documents indiqués à l'annexe III du rapport du SBI sur sa vingt-huitième session¹²;
- c) Les contributions complémentaires dont il est question au paragraphe 45 ci-après.

45. Le SBI a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat pour le 28 septembre 2009, voire à nouveau pour le 22 mars 2010 en cas de contributions supplémentaires, leurs vues sur la suite éventuelle à donner à la question. Les observations pourraient notamment porter sur les points suivants:

Concernant les effets néfastes des changements climatiques:

- a) Ressources financières;
- b) Évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation;
- c) Planification et mise en œuvre de l'adaptation;
- d) Gestion et réduction des risques;
- e) Collaboration régionale et questions intersectorielles;
- f) Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation du public;
- g) Données, observation systématique et surveillance;

Concernant les effets de l'application de mesures de riposte:

- h) Gestion des risques financiers;
- i) Modélisation;
- j) Diversification économique.

46. Le SBI a chargé le secrétariat de rassembler les contributions mentionnées au paragraphe 45 ci-dessus dans un document de la série MISC à examiner à sa trente et unième ou trente-deuxième session¹³.

47. Le SBI a prié sa Présidente d'établir un projet de décision sur les mesures à prendre en se fondant sur les documents mentionnés aux paragraphes 44 et 46 ci-dessus en vue de l'adoption d'une décision par la Conférence des Parties à sa seizième session.

¹² FCCC/SBI/2008/8.

¹³ Le SBI examinera ce document à la première de ses sessions à laquelle le même point de l'ordre du jour sera examiné.

B. Questions concernant les pays les moins avancés

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

48. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 5^e séances, tenues les 2 et 10 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2009/6. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom des PMA,

49. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles menées par M^{me} Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe). À la 5^e séance, M^{me} Mukahanana-Sangarwe a rendu compte de ces consultations.

50. À la 2^e séance, la Présidente a invité M. Fred Onduri (Ouganda), Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupes d'experts des PMA), à faire une déclaration.

51. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté des conclusions¹⁴ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

52. Le SBI a pris note du rapport présenté oralement par le Président du Groupe d'experts des PMA et a accueilli avec satisfaction le rapport sur les travaux de la quinzième réunion du Groupe, qui s'était déroulée à Cotonou (Bénin) du 3 au 5 mars 2009¹⁵.

53. Le SBI a remercié le Gouvernement béninois d'avoir accueilli la quinzième réunion du Groupe d'experts et a exprimé sa gratitude aux Gouvernements canadien, irlandais et suédois qui avaient fourni des ressources financières à l'appui des travaux du Groupe d'experts.

54. Le SBI a constaté avec satisfaction que 41 programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) étaient parvenus au secrétariat au 5 juin 2009. Il a pris note de la contribution appréciable qu'apportait le Groupe d'experts en aidant les PMA à établir leur PANA et a souligné qu'il était nécessaire que le Groupe continue, en collaboration avec le FEM et ses agents d'exécution, à aider les PMA qui ne l'avaient pas encore fait à achever leur programme et à le soumettre dès que possible.

55. Le SBI a félicité le Groupe d'experts pour son appui aux PMA dans la mise en œuvre des PANA. Il l'a invité à achever et à diffuser le guide indiquant pas à pas la marche à suivre pour mettre en œuvre les PANA.

56. Le SBI a également invité le Groupe d'experts à organiser, en fonction de son programme de travail et de la disponibilité de fonds, une formation à la conception de stratégies de mise en œuvre des PANA et à l'élaboration de projets en s'appuyant sur le guide susmentionné.

57. Le SBI a invité le Groupe d'experts à poursuivre un dialogue fructueux avec le FEM et ses agents d'exécution sur les PANA, et en particulier sur l'accès aux fonds, afin de répondre de manière appropriée au caractère urgent des activités et projets prioritaires dans le cadre des PANA.

58. Le SBI a invité les PMA parties, les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs concernés à fournir au Groupe d'experts, dans le cadre de son enquête permanente

¹⁴ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.4.

¹⁵ FCCC/SBI/2009/6.

sur l'état d'avancement des PANA¹⁶, toute information sur les progrès accomplis, les problèmes rencontrés et les propositions visant à résoudre ces problèmes, notamment les idées concernant les façons de faciliter davantage la mise en œuvre des PANA.

59. Le SBI a prié le Groupe d'experts de le tenir informé des efforts qu'il accomplissait pour mener à bien son programme de travail sur la période 2008-2010.

60. Le SBI a invité les Parties qui étaient en mesure de le faire à continuer de fournir des ressources pour appuyer l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts, notamment pour l'organisation des ateliers de formation à la mise en œuvre des PANA.

VII. Mise au point et transfert de technologies

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

61. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 5^e séances, tenues les 2 et 10 juin respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/3, FCCC/SBI/2009/INF.1, FCCC/SBI/2009/INF.4, FCCC/SBI/2009/MISC.4, FCCC/SB/2009/1 et Summary, FCCC/SB/2009/2 et Summary, et FCCC/SB/2009/3 et Summary. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

62. À la 2^e séance, la Présidente a invité M. Bruce Wilson (Australie), Vice-Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), à rendre compte des activités du Groupe. À la même séance, la Présidente a invité le secrétariat du FEM à rendre compte des progrès réalisés dans l'exécution du programme stratégique de Poznan relatif au transfert de technologies.

63. Également à la 2^e séance, le SBI a décidé d'examiner ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'un groupe de contact commun avec l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), coprésidé par M. Carlos Fuller (Belize) et M. Holger Liptow (Allemagne). À la 5^e séance, M. Liptow a rendu compte des consultations du groupe de contact commun.

64. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions¹⁷ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

65. Le SBI et le SBSTA se sont félicités de l'élection de M. Arthur Rolle (Bahamas) en qualité de Président et de M. Bruce Wilson (Australie) en qualité de Vice-Président du GETT pour 2009.

66. Le SBI et le SBSTA ont pris note de l'exposé oral du Vice-Président du GETT sur les conclusions des réunions du Groupe tenues du 24 au 26 février 2009 et les 13 et 14 mai 2009 à Bonn. Le SBI et le SBSTA ont félicité le GETT d'avoir soumis ses rapports à la présente session. Ils ont salué l'initiative du GETT de tenir, en marge de sa réunion de mai 2009, un dialogue informel avec les milieux d'affaires, au cours duquel les représentants des milieux d'affaires internationaux ont fait connaître leurs positions et exprimé le souhait de jouer un rôle encore plus actif, ce qui est essentiel au succès du processus. Le SBI et le SBSTA ont souligné la nécessité de mener des réflexions approfondies sur la création d'un

¹⁶ FCCC/SBI/2008/14, annexe I.

¹⁷ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.8.

moyen efficace d'associer plus pleinement le secteur privé à ce processus. Ils ont encouragé le GETT à continuer d'associer à ses travaux, selon les besoins, d'autres parties prenantes, notamment les institutions financières publiques et privées, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires.

67. Le SBI et le SBSTA ont accueilli favorablement les rapports du GETT sur les futures options de financement¹⁸ et sur une stratégie à long terme¹⁹, ainsi que le projet de rapport du GETT sur les indicateurs de résultats²⁰.

68. Le SBI et le SBSTA ont dit attendre avec intérêt le rapport final du GETT sur les indicateurs de résultats, qui leur sera soumis à leur trente et unième session. Ce rapport contiendra un ensemble d'indicateurs que le SBI pourrait utiliser pour examiner et évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention, ainsi que pour suivre et évaluer périodiquement l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies²¹, comme il est demandé dans la décision 4/CP.13.

69. Le SBI et le SBSTA ont fait observer que les rapports du GETT sur les futures options de financement et sur une stratégie à long terme contenaient de précieuses informations et un ensemble de constatations importantes que les Parties pourraient exploiter dans leurs délibérations sur les questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies, dans le cadre des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Ils ont invité ce Groupe de travail spécial à examiner, selon qu'il conviendra, les informations contenues dans ces rapports. Ils l'ont également invité à examiner, le cas échéant, le rapport visé au paragraphe 68 ci-dessus, une fois qu'il aura été établi sous sa forme définitive.

70. Le SBI a pris note du rapport d'étape²² du FEM sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies²³. Il a prié le FEM d'accélérer ces travaux, notamment en apportant une aide financière aux pays en développement parties dans la réalisation et la mise à jour de l'évaluation de leurs besoins technologiques et en donnant suite aux résultats. Il a invité le FEM et ses organes d'exécution à promouvoir, lorsqu'ils apporteront leur aide au titre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies, l'utilisation de la version mise à jour du manuel intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* (Évaluer les besoins en matière de technologie dans l'optique des changements climatiques)²⁴ par les Parties non visées à l'annexe I. Il a dit attendre avec intérêt un nouveau rapport d'étape du FEM sur ce programme lors de sa trente et unième session, comme demandé dans la décision 2/CP.14.

71. Le SBI a pris note des vues²⁵ présentées par les Parties et les organisations compétentes sur les domaines d'intérêt énoncés à la section IV du mandat concernant l'examen et l'évaluation de l'efficacité de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention et du rapport de synthèse de ces vues²⁶ établi par le secrétariat.

¹⁸ FCCC/SB/2009/2 et Summary.

¹⁹ FCCC/SB/2009/3 et Summary.

²⁰ FCCC/SB/2009/1 et Summary.

²¹ Cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention.

²² FCCC/SBI/2009/3.

²³ Décision 2/CP.14.

²⁴ <http://unfccc.int/ttclear/pdf/TNA%20Handbook%20-%20Advance%20Document%20June09.pdf>.

²⁵ FCCC/SBI/2009/MISC.4.

²⁶ FCCC/SBI/2009/INF.1.

Il a également pris note du projet de rapport intérimaire²⁷ sur l'état d'avancement de cet examen et de cette évaluation, établi par le secrétariat.

72. Le SBI a rappelé le paragraphe 3 de la décision 2/CP.14 et a invité les Parties et les organisations compétentes, en particulier celles qui ne l'avaient pas encore fait, à communiquer au secrétariat, au plus tard le 15 février 2010, leurs vues sur les domaines d'intérêt visés au paragraphe 71 ci-dessus.

73. Le SBI a décidé d'examiner, à sa trente-deuxième session, les questions relatives à l'examen et à l'évaluation de l'efficacité de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention, conformément au mandat énoncé dans la décision 2/CP.14 et en tenant compte des informations communiquées par les Parties et les organisations compétentes²⁸, de la version actualisée du rapport visé à l'alinéa a du paragraphe 74 ci-dessous et de tous les travaux pertinents du GETT, notamment son rapport final sur les indicateurs de résultats.

74. Le SBI a chargé le secrétariat de mener les tâches suivantes, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles:

a) Mettre à jour le rapport de synthèse sur les vues des Parties et des organisations compétentes dont il est question ci-dessus au paragraphe 71 et le soumettre au SBI, pour examen, à sa trente-deuxième session;

b) Entreprendre les activités définies au paragraphe 19²⁹ du projet de rapport intérimaire visé au paragraphe 71 ci-dessus et engager les travaux préparatoires requis, selon qu'il conviendra, pour favoriser la réalisation dans les délais de l'examen visé au paragraphe 73 ci-dessus, notamment en établissant une liste des données manquantes concernant les indicateurs de résultats, une fois ceux-ci élaborés;

c) Assurer une large diffusion, sous forme électronique et sur papier, des deux rapports du GETT sur les futures options de financement et sur une stratégie à long terme, visés au paragraphe 67 ci-dessus, et du rapport sur les indicateurs de résultats visé au paragraphe 68 ci-dessus, une fois ce document achevé.

VIII. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 8 de l'ordre du jour)

75. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 5^e séances, tenues les 1^{er} et 10 juin respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/4, FCCC/SBI/2009/5, FCCC/SBI/2009/MISC.1 et FCCC/SBI/2009/MISC.2. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe composite.

76. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Helmut Hojesky (Autriche) et M. Philip Gwage (Ouganda). À la 5^e séance, M. Gwage a rendu compte des consultations du groupe de contact.

²⁷ FCCC/SBI/2009/INF.4.

²⁸ FCCC/SBI/2009/MISC.4, FCCC/SBI/2008/MISC.1 et Add.1 et FCCC/SBI/2008/7.

²⁹ Il s'agit notamment de l'analyse plus approfondie des informations contenues dans plusieurs sources, dans le but de recenser les enseignements à retenir, les bonnes pratiques, les défis à relever et les lacunes à combler dans le cadre de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention, ainsi que des décisions 4/CP.7, 3/CP.13 et 4/CP.13.

77. Comme le groupe n'avait pas pu s'entendre sur des conclusions sur ce sujet, le SBI a décidé, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de sa trente et unième session.

IX. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 9 de l'ordre du jour)

78. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 5^e séances, tenues les 1^{er} et 10 juin respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/4, FCCC/SBI/2009/5, FCCC/SBI/2009/MISC.1 et FCCC/SBI/2009/MISC.2. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe composite.

79. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Hojesky et M. Gwage. À la 5^e séance, M. Gwage a rendu compte des consultations du groupe de contact.

80. Comme le groupe n'avait pas pu s'entendre sur des conclusions sur ce sujet, le SBI a décidé, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de sa trente et unième session.

X. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont aussi Parties au Protocole de Kyoto

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

81. Le SBI a examiné ce point à ses 3^e et 5^e séances, tenues les 2 et 10 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2009/INF.2. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties.

82. À sa 3^e séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par M^{me} Anke Herold (Allemagne). À la 5^e séance, M^{me} Herold a rendu compte de ces consultations.

83. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁰ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

84. Le SBI a pris note de la teneur du document FCCC/SBI/2009/INF.2 et de son annexe sur les activités relatives à l'examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) au titre du Protocole de Kyoto sur les inventaires des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les autres éléments faisant l'objet de rapports annuels, qui comportent des informations sur les activités prévues et jugées prioritaires en vue de gérer les processus de notification et d'examen pour la période 2010-2011. Il a aussi pris note des renseignements sur les activités prévues et

³⁰ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.5.

jugées prioritaires en vue de gérer les processus de notification et d'examen au titre de la Convention en 2010-2011, qui sont décrites dans le document FCCC/SBSTA/2009/INF.2.

85. Le SBI a réaffirmé qu'il était urgent de renforcer la capacité du secrétariat de gérer les processus de notification et d'examen (notamment la formation des membres des équipes d'experts chargées de l'examen qui participent aux examens annuels au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto, la planification et la réalisation des examens, l'organisation des réunions des examinateurs principaux et la poursuite de la mise au point d'un système d'information sur les GES) et d'accorder la priorité à ces activités fondamentales³¹.

86. Le SBI a prié le secrétariat de continuer d'appuyer les processus de notification et d'examen en menant les activités suivantes:

a) Faciliter le travail des examinateurs principaux, notamment en organisant leurs réunions annuelles et en établissant des documents analytiques sur les activités d'examen au titre du Protocole de Kyoto;

b) Mettre en œuvre le programme de formation actualisé au titre du Protocole de Kyoto mentionné au paragraphe 91 ci-après;

c) Gérer les processus de notification et d'examen, notamment en communiquant aux équipes d'experts chargées de l'examen les rapports contenant des données et les modalités d'examen au titre du Protocole de Kyoto et en améliorant ces rapports et ces modalités grâce aux informations en retour émanant des équipes d'experts et des examinateurs principaux.

87. Le SBI a prié le secrétariat d'entreprendre les activités supplémentaires ci-après, sous réserve de la disponibilité de ressources:

a) Améliorer la formation des membres des équipes d'experts chargées de l'examen qui participent aux examens annuels au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto, en désignant des formateurs pour les cours dispensés pendant l'une des périodes de formation prévues dans l'année, conformément à l'annexe au projet de décision mentionné au paragraphe 91 ci-après;

b) Établir les documents analytiques sur les activités d'examen au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, notamment les procédures d'ajustement, pour les réunions des examinateurs principaux.

88. Le SBI a invité les Parties visées à l'annexe I qui sont en mesure de le faire d'apporter les fonds supplémentaires nécessaires à l'exécution des activités mentionnées au paragraphe 87 ci-dessus.

89. Le SBI a prié à nouveau les Parties d'inscrire des experts au fichier des experts et d'actualiser ce fichier au moins une fois par an. Il a encouragé les Parties à veiller à ce que le plus grand nombre possible d'experts chargés de l'examen des inventaires de GES soient disponibles pour participer au processus d'examen.

90. Le SBI a prié le secrétariat d'ajouter sur son site Web une page spéciale affichant des informations sur la formation des membres des équipes d'experts chargées de l'examen qui participent aux examens annuels au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto, notamment sur les procédures d'inscription d'experts au fichier d'experts, les cours prévus et les dates des évaluations en ligne.

³¹ FCCC/SBI/2008/19, par. 113 et 114.

91. Le SBI a décidé de recommander l'adoption par la CMP à sa cinquième session d'un projet de décision³² sur le programme de formation à l'intention des membres des équipes d'experts chargées de l'examen qui participent aux examens annuels au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto.

XI. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 11 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

92. Le SBI a examiné ce point à ses 3^e et 5^e séances, tenues les 2 et 10 juin respectivement.

93. À sa 3^e séance, le SBI a décidé d'examiner cette question en même temps que le point de l'ordre du jour du SBSTA intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto», dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Eduardo Calvo Buendia (Pérou) et M^{me} Kristin Tilley (Australie). À la 5^e séance, M. Calvo Buendia a rendu compte des résultats des consultations tenues par ce groupe.

94. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³³ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

95. Un groupe de contact commun a été constitué pour examiner le point de l'ordre du jour du SBI intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» et le point de l'ordre du jour du SBSTA intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto» à la trentième session du SBI et du SBSTA. Lors de la création de ce groupe de contact, les Présidentes du SBI et du SBSTA ont donné pour instruction de consacrer autant de temps à l'examen de chaque point.

96. Le SBI et le SBSTA sont convenus de poursuivre leurs discussions sur ces questions au sein d'un groupe de contact commun qu'ils constitueraient à leur trente et unième session. Ils sont convenus de reprendre l'examen de ces questions à leur trente et unième session sur la base du projet de texte figurant dans l'annexe IV.

XII. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions

(Point 12 de l'ordre du jour)

97. Le SBI a examiné ce point à ses 3^e et 5^e séances, tenues les 2 et 10 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/KP/CMP/2005/2.

98. À la 3^e séance, la Présidente a annoncé qu'elle consulterait les Parties intéressées et rendrait compte des résultats de ces consultations au SBI à sa séance plénière de clôture. À la 5^e séance, la Présidente a déclaré que les participants avaient décidé d'un commun

³² FCCC/SBI/2009/L.5/Add.1. Pour le texte définitif voir le document FCCC/SBI/2009/8/Add.1.

³³ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.11.

accord de poursuivre l'examen de cette question à la trente-deuxième session du SBI et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de cette session.

XIII. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales

(Point 13 de l'ordre du jour)

A. Quinzième session de la Conférence des Parties

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

Cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

99. Le SBI a examiné ces points ensemble à ses 2^e et 5^e séances, tenues les 2 et 10 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2009/7. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

100. La Présidente a remercié le représentant du Gouvernement danois des informations sur les préparatifs visant à accueillir les sessions des organes de la Convention en décembre.

101. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ces points en même temps que les alinéas *c*, *d* et *e* du point 13 dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Georg Børsting (Norvège) et M. Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie). À la 5^e séance, M. Muyungi a rendu compte des consultations du groupe de contact.

102. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁴ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

Dispositions à prendre en vue des sessions

103. Le SBI a pris note des informations données par le Gouvernement danois au sujet des préparatifs engagés en vue de la convocation de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP au Bella Center à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009. Le SBI a remercié le Gouvernement danois des efforts déployés.

104. Le SBI a demandé au secrétariat de prendre note des opinions exprimées par les Parties au sujet des éléments susceptibles de figurer à l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP.

105. Le SBI a recommandé que des dispositions soient prises pour que les ministres et chefs de délégation³⁵ puissent prononcer des déclarations nationales concises aux séances communes de la Conférence des Parties et de la CMP au cours de la réunion de haut niveau qui doit se tenir du 16 au 18 décembre 2009.

³⁴ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.10, par. 1 à 4.

³⁵ Des déclarations peuvent aussi être faites par d'autres représentants de haut niveau.

106. Le SBI a invité le Bureau de la quatorzième session de la Conférence des Parties à arrêter les modalités de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP, y compris les dispositions à prendre concernant la réunion de haut niveau, en collaboration avec le Président désigné de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP et du secrétariat. Le SBI a souligné combien il importait que les principes ayant trait à la transparence et à la participation de tous soient respectés pendant les préparatifs et les travaux de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP.

B. Séries de sessions futures

(Point 13 c) de l'ordre du jour)

Organisation du processus intergouvernemental

(Point 13 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

107. Le SBI a examiné ces points ensemble à ses 3^e et 5^e séances, tenues les 2 et 10 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2009/7. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

108. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ces questions dans le cadre d'un groupe de contact en même temps que les alinéas *a*, *b* et *e* du point 13 (voir ci-dessus le paragraphe 101).

109. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁶ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

Sessions antérieures tenues en 2009

110. Le SBI a remercié le Gouvernement allemand de son généreux appui financier à l'organisation de la septième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) et de la cinquième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA), tenues du 29 mars au 8 avril 2009 à l'Hôtel Maritim à Bonn.

111. Le SBI a pris note des informations communiquées par le secrétariat sur les préparatifs des réunions informelles prévues du 10 au 14 août 2009 à l'Hôtel Maritim, et a noté que les Présidents de l'AWG-KP et l'AWG-LCA menaient des consultations sur ces préparatifs.

112. Le SBI a aussi remercié le Gouvernement thaïlandais d'accueillir la première partie de la neuvième session de l'AWG-KP et la première partie de la septième session de l'AWG-LCA du 28 septembre au 9 octobre 2009 au Centre de conférence des Nations Unies, situé au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok. Le SBI a pris note des informations fournies par le secrétariat au sujet des préparatifs de ces sessions et a prié le Secrétaire exécutif de poursuivre les consultations

³⁶ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.10, par. 5 à 11.

avec le Gouvernement thaïlandais et d'adopter les dispositions juridiques requises le 15 août 2009 au plus tard.

113. Le SBI a aussi remercié le Gouvernement espagnol d'accueillir la reprise de la neuvième session de l'AWG-KP et la reprise de la septième session de l'AWG-LCA du 2 au 6 novembre 2009 au Centre de convention Fira de Barcelona à Barcelone. Il a pris note des informations communiquées par le secrétariat au sujet des préparatifs de ces sessions et a prié le Secrétaire exécutif de poursuivre les consultations avec le Gouvernement espagnol et d'adopter les dispositions juridiques requises le 15 septembre 2009 au plus tard.

114. Le SBI a noté que l'organisation de ces sessions supplémentaires devra être financée par des ressources ne provenant ni du budget de base de la Convention pour 2008-2009 ni des crédits alloués par l'Organisation des Nations Unies aux services de conférence au titre de la Convention. Les Parties sont donc priées de verser des contributions volontaires dès que possible afin de couvrir les dépenses relatives à l'organisation de ces sessions et à la participation des délégations provenant de Parties réunissant les conditions requises. Le SBI a remercié les Parties qui avaient déjà versé une contribution financière pour faire face aux coûts de ces sessions. Il a aussi jugé souhaitable que des installations de conférence permanentes soient disponibles dès que possible pour les besoins de la Convention et d'autres organes.

Organisation du processus intergouvernemental

115. Le SBI a rappelé que, dans ses précédentes conclusions³⁷, il avait recommandé que les futures sessions soient programmées, si possible, de manière à commencer et à se terminer en milieu de semaine pour réduire le temps de voyage pendant les week-ends. Le SBI est convenu que toutes les séances devraient se terminer à 18 heures, en particulier afin de donner aux Parties et aux groupes régionaux assez de temps pour préparer les séances qui se tiennent quotidiennement, quitte à les prolonger exceptionnellement et au cas par cas pendant deux à trois heures.

116. Le SBI a réaffirmé à quel point il importait que les documents essentiels soient traduits dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies bien avant le début des sessions correspondantes.

C. Organisations participant en qualité d'observateurs

(Point 13 e) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

117. Le SBI a examiné ce point à ses 3^e et 5^e séances, tenues les 2 et 10 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2009/7.

118. Des déclarations ont été faites au nom d'organisations non gouvernementales écologistes et syndicales.

119. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact en même temps que les alinéas *a*, *b*, *c* et *d* du point 13 (voir ci-dessus le paragraphe 101).

120. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁸ proposées par la Présidente.

³⁷ FCCC/SBI/2008/8, par. 136.

³⁸ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.10, par.12.

2. Conclusions

Organisations participant en qualité d'observateurs

121. Le SBI a pris note des informations sur l'évolution positive des pratiques en matière de participation des organisations admises en qualité d'observateurs au processus de la Convention, qui est décrite dans le document FCCC/SBI/2009/7.

XIV. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 14 de l'ordre du jour)

A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

122. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 5^e séances, tenues les 1^{er} et 10 juin respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/INF.3 et FCCC/SBI/2009/INF.7.

123. À la 1^{re} séance, la Présidente a proposé de rédiger des conclusions sur ce point, avec le concours du secrétariat et en concertation avec les Parties intéressées. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁹ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

124. Le SBI a pris note des états financiers provisoires pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2008⁴⁰.

125. Le SBI a pris note également des informations sur l'état des contributions au 15 mai 2009⁴¹ et a exprimé sa gratitude aux Parties qui avaient versé ponctuellement leurs contributions indicatives au budget de base et en faveur du relevé international des transactions (RIT), et en particulier à celles qui avaient fait des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Le SBI s'est en outre déclaré préoccupé par les contributions non acquittées et a engagé les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à régler leurs contributions dans les meilleurs délais.

B. Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

126. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 5^e séances, tenues les 1^{er} et 10 juin respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/2 et Add.1 à 3, et FCCC/SBI/2009/MISC.3 et Add.1. Les représentants de trois Parties ont fait des déclarations.

³⁹ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.6.

⁴⁰ FCCC/SBI/2009/INF.3.

⁴¹ FCCC/SBI/2009/INF.7.

127. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Quamrul Islam Chowdhury (Bangladesh). À la 5^e séance, M. Chowdhury a rendu compte des consultations du groupe de contact.

128. À sa 5^e séance, le SBI a examiné les conclusions⁴² proposées par la Présidente et les a adoptées telles qu'elles avaient été modifiées au cours de la séance.

2. Conclusions

129. Le SBI a examiné le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011⁴³ et les informations relatives aux redevances à percevoir pour le RIT⁴⁴.

130. Le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'approuver à sa quinzième session un budget-programme de base de 44 200 099 euros pour l'exercice 2010-2011.

131. Le SBI a autorisé le Secrétaire exécutif à aviser les Parties des contributions en euros qu'elles seront appelées à verser pour 2010, calculées sur la base du montant du budget indiqué ci-dessus au paragraphe 130, compte tenu de la contribution annuelle spéciale du gouvernement du pays hôte de 766 938 euros et d'un prélèvement annuel de 700 000 euros sur le solde ou les contributions inutilisés (report) des exercices financiers précédents.

132. Le SBI a reconnu qu'il faudrait sans doute prévoir des ressources supplémentaires pour couvrir le coût des activités résultant des décisions susceptibles d'être prises par la Conférence des Parties à sa quinzième session et a engagé les Parties à verser, selon les besoins, des contributions volontaires permettant d'exécuter ces activités dans les meilleurs délais. Le SBI a également recommandé à la Conférence des Parties d'autoriser le Secrétaire exécutif à mettre en œuvre les décisions qu'elle pourrait prendre à sa quinzième session et qui ne sont pas prises en compte dans le budget approuvé, en recourant aux contributions volontaires et aux ressources disponibles au titre du budget de base.

133. Le SBI a pris note du budget conditionnel figurant dans le document FCCC/SBI/2009/2 et a invité le Secrétaire exécutif à proposer, à la session que le SBI tiendra après la quinzième session de la Conférence des Parties, un budget additionnel couvrant les activités éventuelles à entreprendre comme suite aux décisions prises à cette quinzième session.

134. Le SBI a pris note des préoccupations exprimées par certaines Parties au sujet des difficultés qu'elles pourraient rencontrer si leurs contributions indicatives augmentent par suite de la révision par l'Assemblée générale du barème des quotes-parts de l'ONU. Il a instamment invité les Parties qui sont en mesure de le faire à verser des contributions volontaires supplémentaires au budget de base, ce qui réduirait les contributions indicatives.

135. Le SBI a également autorisé le Secrétaire exécutif à aviser les Parties concernées du montant de la redevance annuelle à acquitter pour 2010 au titre de la connexion de leur registre national au RIT et de l'utilisation de celui-ci ainsi que des activités correspondantes de l'administrateur du RIT.

136. Le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa quinzième session, un projet de décision⁴⁵ sur le budget-programme de l'exercice biennal

⁴² Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.9.

⁴³ FCCC/SBI/2009/2 et Add.1 à 3.

⁴⁴ FCCC/SBI/2009/MISC.3 et Add.1.

⁴⁵ FCCC/SBI/2009/L.9/Add.1, p. 1 à 15. Pour le texte définitif voir le document FCCC/SBI/2009/8/Add.1.

2010-2011 et à la CMP d'adopter, à sa cinquième session, un projet de décision⁴⁶ sur le budget-programme de l'exercice 2010-2011 tel qu'il s'applique au Protocole de Kyoto.

137. Le SBI a encouragé le Secrétaire exécutif à poursuivre ses efforts visant à assurer une répartition géographique équitable et une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi les effectifs du secrétariat de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.

C. Application de l'Accord de siège (Point 14 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

138. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 5^e séances, tenues les 1^{er} et 10 juin respectivement. Des déclarations ont été faites par un représentant du gouvernement du pays hôte et par le Secrétaire exécutif.

139. À sa 1^{re} séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁴⁷ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

140. Le SBI a pris note de la déclaration par laquelle le représentant du gouvernement du pays hôte a confirmé que les nouvelles installations de conférence de Bonn seraient pleinement exploitables en 2010 et que la construction des nouveaux locaux du secrétariat à Bonn serait en principe menée à bien en deux étapes, la première d'ici à 2011 et la seconde, qui comprendra un bâtiment supplémentaire pour tenir compte de l'accroissement des effectifs prévu pour les années à venir, en 2014.

141. Le SBI a pris note de la déclaration du Secrétaire exécutif, dans laquelle celui-ci a signalé que les bonnes relations avec le gouvernement du pays hôte avaient aidé le secrétariat et les représentants. Il s'est félicité du projet du gouvernement d'agrandir les nouveaux locaux en prévision de l'augmentation des effectifs du secrétariat.

142. Le Secrétaire exécutif a précisé que le problème de l'insuffisance de locaux à usage de bureaux n'avait pas encore fait l'objet d'une solution acceptable avec le gouvernement du pays hôte et a exprimé l'espoir que ce problème pourrait être résolu. À cet égard, le SBI a noté que le gouvernement du pays hôte étudiait diverses options pour fournir suffisamment de bureaux jusqu'à ce que le secrétariat emménage dans ses nouveaux locaux. Le Secrétaire exécutif a proposé de rendre compte de cette question à la trente et unième session du SBI si de nouvelles mesures s'avéraient nécessaires en l'absence de progrès.

143. Le SBI a invité le gouvernement du pays hôte et le Secrétaire exécutif à lui faire rapport à sa trente-deuxième session sur les nouveaux progrès accomplis dans ce domaine et sur d'autres aspects de l'application de l'Accord de siège.

⁴⁶ FCCC/SBI/2009/L.9/Add.1, p. 16 à 25. Pour le texte définitif voir le document FCCC/SBI/2009/8/Add.1.

⁴⁷ Publiées sous la cote FCCC/SBI/2009/L.2.

D. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto

(Point 14 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

144. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 5^e séances, tenues les 1^{er} et 10 juin respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/MISC.5 et Add.1 et 2. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom de l'AOSIS.

145. À la 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M^{me} Tamara Curll (Australie). À la 5^e séance, M^{me} Curll a rendu compte des consultations de ce groupe.

146. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁴⁸ proposées par la Présidente.

147. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de ce point à sa trente et unième session, conformément à l'article 16 du règlement intérieur actuellement appliqué.

2. Conclusions

148. Le SBI a pris note des vues communiquées par les Parties conformément au point 14 d) de l'ordre du jour relatif aux privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto⁴⁹.

149. Le SBI a également pris note du projet de dispositions conventionnelles établi par le groupe de contact, tel qu'il figure à l'annexe V.

XV. Questions diverses

(Point 15 de l'ordre du jour)

150. Le SBI a examiné ce point à sa 4^e séance, le 3 juin. Un représentant de l'Argentine a fait une déclaration sur les îles Falkland (Malvinas), dont le texte est reproduit *in extenso* dans le document FCCC/SBI/2009/MISC.6. Un représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a également fait une déclaration, dont le texte est reproduit *in extenso* dans le document FCCC/SBI/2009/MISC.7.

XVI. Rapport de la session

(Point 16 de l'ordre du jour)

151. À sa 5^e séance, tenue le 10 juin, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de sa trentième session⁵⁰. À la même séance, sur proposition de la Présidente, le SBI a autorisé le Rapporteur, M. Kadio Ahossane (Côte d'Ivoire) à achever la mise au point du rapport de la session avec le concours du secrétariat et suivant les indications de la Présidente.

⁴⁸ Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.7/Rev.1 et servira de base à un plus ample examen de la question.

⁴⁹ FCCC/SBI/2009/MISC.5 et Add.1 à 3.

⁵⁰ Document FCCC/SBI/2009/L.1.

XVII. Clôture de la session

152. À la 5^e séance, le 10 juin, le Secrétaire exécutif a fait part d'une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées, en conformité avec le paragraphe 20 de la décision 16/CP.9, qui prie le Secrétaire exécutif de donner une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions⁵¹, si les ressources disponibles au titre du budget de base ne permettent pas d'y faire face.

153. Le Secrétaire exécutif a indiqué aux représentants que, mis à part les sessions supplémentaires de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA qui devaient se tenir avant la quinzième session de la Conférence des Parties, l'essentiel des travaux en cours d'exécution et qu'il a été demandé au secrétariat d'accomplir avait été clairement prévu. Les conclusions adoptées par le SBI à cette session n'avaient pas d'incidences budgétaires importantes auxquelles les ressources disponibles en 2009 au titre du projet de budget-programme de 2010-2011 ne permettent de faire face.

154. À cet égard, le Secrétaire exécutif a remercié toutes les Parties d'avoir accordé une attention favorable à son projet de budget. À son avis, les 44,2 millions d'euros que les Parties avaient recommandé d'approuver dans le budget de base et les ressources à prévoir dont elles avaient pris note au titre du fonds supplémentaire contribueraient dans une large mesure à faire face au coût des activités que le secrétariat avait été invité à réaliser.

155. Le Secrétaire exécutif a dit aussi combien il appréciait que les Parties aient recommandé de l'autoriser à proposer, si nécessaire, un budget additionnel pour financer les activités découlant des décisions qui seraient prises à la quinzième session de la Conférence des Parties. Il considérait cette recommandation comme témoignant de la volonté des Parties de fournir un appui financier aux résultats que le secrétariat pouvait être invité à produire à l'avenir.

156. À la même séance, la Présidente a remercié les représentants, les présidents des groupes de contact et les organisateurs de consultations informelles pour leur concours. Elle a également remercié le secrétariat de son appui.

157. Des déclarations finales ont été faites par les représentants de trois Parties, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'AOSIS et des PMA.

⁵¹ La décision 16/CP.9 fait état de «décisions», mais elle a aussi des répercussions sur les conclusions des organes subsidiaires.

Annexe I

[English only]

Text for a draft decision for consideration by the Subsidiary Body for Implementation at its thirty-first session

Draft decision [-/CP.15]

Fourth review of the financial mechanism

[The Conference of the Parties,

Recalling Article 4, paragraphs 3, 4, 5, 8, and 9, of the Convention and taking fully into account Article 11 of the Convention, in particular its sub-paragraph 1,

Recalling also its decisions 11/CP.1, 12/CP.2, 3/CP.4, 6/CP.13, and 3/CP.14,

Pursuant to Article 7.2 (h) of the Convention,

[Noting that multilateral and bilateral agencies have scaled up financial resources related to the implementation of the Convention,]

Noting the Annual Reports of the Global Environment Facility to the COP,

[Noting the Fourth Overall Performance Study of the Global Environment Facility interim report, [and particularly its paragraphs 4, [5] and 6]]

Further taking into account the mid-term review of the Resource Allocation Framework,

[Taking note of the [assessment of the status of the implementation] [review] of the Special Climate Change Fund,]

[Gravely concerned over the huge gaps of financing [needed by developing] [provided by developed] countries, in particular for adaptation, and the amount made available through an operating entity of the financial mechanism of the Convention, the Global Environment Facility,]

[Conscious of the need to scale up the level of [public] [and private] financing for the implementation of the climate change convention [based on past and present experience as well as on relevant literature on future financial and investment needs,]

[Recognizing] *[Seriously aware]* that most of the financing for activities under the Convention are done through financial institutions outside of the framework of the financial mechanism of the Convention,

[Taking into account the continued difficulties faced by developing countries with the financing through the Global Environment Facility, in particular due to the requirement for co-financing, the application of the concept of incremental costs, and the Resource Allocation Framework,]

Noting [with serious concern the continued problems faced by developing countries due to] [concerns from a number of Parties regarding] the functioning of the Implementing Agencies of the Global Environment Facility,

[Noting the need to increase [the amount of resources for] capacity building [, [and] institutional strengthening [[and] [to enhance] enabling environments[for catalyzing investment in, and the transfer of, sustainable technologies that mitigate greenhouse gas emissions, and for enhancing resilience to climate change]] in developing countries,]

1. [Takes note of the OPS4 interim report findings that:
 - i) GEF support continues to be in line with guidance from the Convention
 - ii) GEF support has been crucial in enabling countries to integrate climate change into their national development agenda
 - iii) GEF support has helped developing countries to introduce policies to address climate change and reduce and avoid GHG emissions
 - iv) GEF's move towards country level programming has increased country ownership to some extent, but the current resource allocation modalities need improvement
 - v) there is scope to further simplify and streamline the procedures, particularly the project identification phase and improve timeliness throughout the project cycle;
 - vi) GEF needs a knowledge management strategy to improve learning and sharing best practice;
 - vii) GEF has played an important role in scaling up resources to address climate change,]
2. [Further decides to assess the adequacy and predictability of financing channelled through the Global Environment Facility as an operating entity of the financial mechanism of the Convention for the implementation of commitments under Article 4, paragraph 3 of the Convention,]
3. [Requests the Global Environment Facility to ensure a successful fifth Replenishment in order to assist that adequate and predictable funding is available,] [Calls upon developed country Parties and invites other Parties that make financial contributions to the Global Environment Facility to secure a successful fifth replenishment of the Global Environment Facility,] [Calls upon donors to the Global Environment Facility to ensure a successful fifth replenishment in order to assist in providing adequate and predictable funding,]
4. Requests the Global Environment Facility, as an operating entity of the financial mechanism, to ensure active participation of recipient partners in the replenishment process,
5. [Request the Global Environmental Facility to align its fifth replenishment cycle, as well as its climate change operational program with the investment and financial needs identified by Parties and by authorized studies and reports,]
6. [Further requests information from the GEF on the changes in the project management cycle, the number of projects funded, and the number of projects which were rejected, as well as the modalities by which a particular funding decision may be reconsidered, in the light of the guidance of the Conference of the Parties, in accordance with Article 11, paragraph 3 (b) of the Convention,]
7. [Also requests the Global Environment Facility to provide additional information to the Conference of the Parties on the reforms planned or being undertaken, in particular as concerns allocation of resources,]
8. [Requests the GEF Secretariat to present an option paper with recommendations to the GEF Council at its next meeting on reconsidering the requirement for co-financing, in

particular for adaptation projects, to developing countries particularly in small island developing states (SIDS) and the least developed countries (LDCs) amongst them,]

9. [Invites bilateral, regional and other multilateral agencies to continue scaling up financial related to the implementation of the Convention,]

10. [Calls upon the Implementing Agencies of the GEF to comply with their role as implementing agencies, and to comply with the guidance provided by the Conference of the Parties on policies, programme priorities and eligibility criteria for funding,]

11. [Decides that the GEF has provided and should continue to provide support to developing countries in:

- i) supporting developing countries to meet their commitments under the Convention
- ii) strengthening national capacity building, including the development of policies and environmental legislation and regulatory frameworks
- iii) the application and diffusion, including transfer, of technologies, practices and processes for mitigation that control, reduce or prevent anthropogenic emissions
- iv) ensuring that its activities in all focal areas take into account low carbon development and adaptation needs
- v) developing synergies between the MEAs addressing the interaction between the components of the climate system,]

12. [Decides also that the GEF should continue to provide support for the implementation of adaptation activities, including the implementation of National Adaptation Plans of Action, through the LDCF and SCCF,]

13. [Requests the GEF to continue improvements in its modalities to improve the responsiveness, effectiveness and efficiency of its support, including:

- i) enhancing modalities which reinforce country ownership and improve the allocation of resources
- ii) further simplifying and improving its procedures, particularly in respect of activity identification, preparation and approval
- iii) ensuring that access to resources is expeditious and timely
- iv) enabling a programmatic approach, where appropriate
- v) ensuring consistency and complementarity with other financing activities
- vi) promoting private sector financing and investment for climate change activities
- vii) reinforcing its knowledge management approach to share best practice,]

14. [Invites the Global Environmental Facility to look into options for enhancing consistency and improving the complementarity with others sources and means of financing for climate change, as indicated in Article 11, paragraph 5 of the Convention,]

15. [Decides [to examine all options available, in particular through processes under the Convention] [to take into consideration the ongoing discussions on financing in the framework of the AWG-LCA] , to scale up the funding available for the implementation of obligations under Articles 4.3, 4.4 and 4.5 of the Convention,]

16. [*Decides* to provide further guidance on possible additional functions and modalities for the GEF, within its mandate, as defined through the AWG/LCA,]
17. [*Requests* the GEF, in its regular report to the Conference of the Parties, to include information on the steps it has taken to implement the guidance provided in paragraphs 3, 4, 5, 6 and 7 above.]]

Annexe II

[English only]

[Draft text on SBI 28 agenda item 5 (a)]

Progress on the implementation of decision 1/CP.10

version of 8 December 2008 at 15:17

1. The Subsidiary Body for Implementation (SBI) held a round table on experiences, lessons learned and best practices in addressing adverse effects of climate change and the impact of the implementation of response measures. The SBI noted the constructive exchange of views by Parties and observer organizations at the round table. A summary of the views exchanged is included in annex xx.
2. The SBI conducted an assessment of the status of implementation of Article 4, paragraph 8, of the Convention and decisions 5/CP.7 and 1/CP.10. The SBI noted the progress made in the implementation of activities to address the adverse effects of climate change and the impact of the implementation of response measures, and that work is still ongoing on these matters. The SBI further noted that further work is needed; this work should take into consideration the outcome of the assessment and negotiations under this agenda item.
3. The SBI noted that the activities for the implementation of decision 1/CP.10 that were agreed at its twenty-eighth session are ongoing, and encouraged relevant organizations, institutions, experts and communities to continue their engagement in these activities.
4. The SBI recognized the potential relevance and usefulness of the work under this agenda item for the ongoing deliberations taking place in the context of the Bali Action Plan (decision 1/CP.13).
5. The SBI decided to recommend a draft decision for adoption on this subject by the Conference of the Parties at its fourteenth session (for the text of the decision, see FCCC/SBI/2008/L.x/Add.x).

Addendum

Recommendation of the Subsidiary Body for Implementation

The Subsidiary Body for Implementation, at its twenty-ninth session, decided to recommend the following draft decision adoption by the [Conference of the Parties at its fourteenth session]:

Draft decision [-/CP.14]

Implementation of the Buenos Aires programme of work on adaptation and response measures

The Conference of the Parties,

Recalling Article 4, paragraph 8, of the Convention,

Recalling also decisions 5/CP.7 and 1/CP.10,

1. *Invites* relevant organizations, institutions, experts and communities to participate in the implementation of activities identified in this decision
2. *Urges* relevant organizations, institutions, experts and communities to undertake their own activities and share the outcomes at subsequent sessions of the Subsidiary Body for Implementation, as appropriate.
3. *Requests* the secretariat to strive to engage relevant organizations, institutions, experts and communities in the implementation of activities identified in this decision.
4. *Requests* the Subsidiary Body for Implementation to consider, at its thirty-second session, the outcomes of the activities identified in this decision and to make recommendations, as appropriate, to the Conference of the Parties, at its sixteenth session;

I. Adverse effects of climate change

5. *Decides* that implementation of Article 4, paragraph 8, of the Convention and decisions 5/CP.7 and 1/CP.10, as they relate to the adverse effects of climate change, should be furthered, including through the following activities:
 - (a) Providing resources for establishing and/or enhancing the capacity of regional centers to provide support to national level adaptation activities in areas of knowledge access and dissemination, technical support and capacity building;
 - (b) Encouraging Parties to participate in and make use of the results of the technical workshop, to be held under Nairobi Work Programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change, on how regional centres and networks undertaking work relevant to climate change could collaborate, to facilitate implementation of the activities identified in this decision;
 - (c) Providing support for activities aimed at strengthening adaptation planning and implementation that are carried out by developing country Parties or groups of these countries;
 - (d) Providing support for pilot or demonstration projects aimed at how adaptation planning and assessment can be translated into practical projects that provide real benefits, and may be integrated into national policy and sustainable development plans that are carried out by developing country Parties or groups of these countries;
 - (e) Facilitating sharing of information and knowledge of best practices and lessons learned;
 - (f) Providing support for activities aimed at strengthening systematic observation and rescue, archiving, analysis and dissemination of data at the national and regional levels;
6. *Decides* to further the implementation of the activities referred to in the Report of the Subsidiary Body for Implementation at its twenty-eighth session (FCCC/SBI/2008/8, paragraph 38(a)), that address the adverse effects of climate change, including by:
 - (a) Enhancing the web-based interface on the UNFCCC website in order to improve information on accessing funds for adaptation, including for the implementation of national adaptation programmes of action;

- (b) Enhancing action on risk management approaches, including through collaborative work between the UNFCCC process and agencies working in the area of disaster risk reduction, including in the context of the Hyogo Framework for Action and the United Nations International Strategy for Disaster Reduction;
7. *Encourages* Parties included in Annex II to the Convention (Annex II Parties) to increase their contributions towards the implementation of activities related to addressing the adverse effects of climate change;
8. *Further encourages* Annex II Parties as well as relevant organizations to review their procedures for disbursement of funding for adaptation activities with a view to expediting approval and disbursement;
9. *Requests* the secretariat to coordinate, in collaboration with relevant organizations, regional training workshops, subject to the availability of resources, aimed at enhancing the capacity of developing country Parties to implement adaptation activities;
10. *Agrees* that these workshops should cover, inter alia, the development of national adaptation plans, integration of national adaptation plans into national development planning, technologies for adaptation and other matters deemed relevant at the national and/or regional level;
11. *Invites* Annex II Parties, and relevant international and regional organizations, to provide financial and technical support for the efforts of developing country Parties to integrate adaptation into their national and sectoral planning and policies;
12. *Requests* the Subsidiary Body for Implementation to continue, at its thirty-second session, its consideration of ways and means to enhance access to existing funds for adaptation under the Convention;

II. Impact of the implementation of response measures

13. *Decides* to further the implementation of Article 4, paragraph 8, of the Convention, decisions 5/CP.7 and 1/CP.10, as they relate to the impact of the implementation of response measures, including through the following activities:
- (a) Promoting further understanding of this matter by encouraging Parties to share experiences and concerns arising from the impact of the implementation of response measures;
 - (b) Prioritizing the consideration of the impact of the implementation of response measures on the poorest and most vulnerable developing countries in assessments and reports prepared in accordance with this decision;
 - (c) Encouraging Parties to take benefit from technical workshop, to be held under Nairobi Work Programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change, on how regional centres and networks undertaking work relevant to climate change could collaborate, to facilitate implementation of the activities identified in this decision;
14. *Decides* to further the implementation of the activities referred to in Report of the Subsidiary Body for Implementation at its twenty-eighth session (FCCC/SBI/2008/8, paragraph 38(b)), that address the impact of the implementation of response measures, including by enhancing practical approaches to address economic diversification across a range of sensitive sectors in the context of sustainable development, such as exchanging information and experiences in best practices and lessons learned;

15. *Requests* the secretariat to prepare a synthesis report on the needs and concerns of Parties not included in Annex I (Non-Annex I Parties) to the Convention arising from the impact of the implementation of response measures, and on responses by Annex II Parties to these needs and concerns, drawing upon information contained in national communications and other relevant documents produced under the UNFCCC process, for consideration at its thirty-second session.]

Annexe III

[English only]

Chair's summary of the round-table discussion

Decision 1/CP.10

3 December 2008

Adverse effects of climate change

1. On progress made and positive experiences:

- A lot of information has been generated in response to the provisions of Article 4, paragraph 8, of the Convention and its subsequent process (including through the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change).
- Developing countries have made progress in the conceptual understanding of adaptation and in conducting assessments at the national level (national adaptation programmes of action and national communications were highlighted as very positive experiences). Good practices have been identified, which can be replicated and/or scaled up.
- Developed countries are providing some support for adaptation, both through multilateral funding channels and bilaterally.
- International organizations have also been increasing their engagement in the adaptation process and identifying good practices that can be replicated on a larger scale.
- Work has been carried out on integrating adaptation with other national priorities, including through development initiatives such as poverty reduction strategy papers (PRSPs).

2. On the possible enabling role of the UNFCCC process:

- The UNFCCC process could enable further action through:
 - Promoting the sharing of experiences.
 - Promoting implementation of the elements of the least developed countries programme of work that have not yet been addressed.
 - Highlighting socio-economic information related to climate change and links with relevant sectors.
 - Providing more information on access to funding.
 - Enhancing institutional arrangements that support education, training and public awareness.
 - Promoting outreach and networking with other sectors.

3. On the gaps and barriers that need more work:

- Implementation lags behind assessment. More work is needed on the practical aspects of adaptation.

- Funding is insufficient, and there are difficulties in accessing the existing funding and support under the UNFCCC process (problems with co-financing, delays in obtaining Global Environment Facility funding, etc.). Adequate funding provided through simplified, expedited procedures is needed for the period up to 2012 and beyond.
- Significant gaps in capacity exist in planning, programming and implementing at all levels.
- There are also gaps in information and data sets, particularly information and data that are sector-specific (including non-traditional sectors) and historical. Decision-support tools, especially tools for costbenefit analysis of the socio-economic implications of climate change, are needed.
- There is a need for regional centres and/or other institutional arrangements to respond to technical requirements.
- More has to be done to promote integration of adaptation with other development priorities, identify synergy between them and engage a wider range of stakeholders in the adaptation process.
- There is a need for specific support to particularly vulnerable regions, such as Africa.

Impact of the implementation of response measures

1. On progress made and positive experiences:

- The level of understanding of the issue has improved.
- Examples of efforts to minimize the impact of the implementation of response measures include economic diversification through development of tourism. In some sectors, this issue is being addressed in collaboration with the industry concerned as well as other stakeholders.
- Capacity-building is taking place for assessing the impact of the implementation of response measures, although not significantly.

2. On the possible enabling role of the UNFCCC process:

- The UNFCCC process could enable further work through:
 - Facilitating the development of methodologies.
 - Assessing the impact of implementation of response measures, especially through enhancing modelling and economic diversification.
 - Addressing the impact of the implementation of response measures and recommending decisions through an entity set up under Subsidiary Body for Implementation (e.g. a forum, mechanism or body).

3. On the gaps and barriers that need more work:

- There is a need for better assessment of the impact of implementation of response measures (given the difficulties in measuring them in isolation from other economic and political factors) and assistance in measuring these impacts.
- Better modelling and supportive assessments are required.
- There is a need for capacity-building, sharing of experiences and greater understanding of risk.

- Economic diversification is key. Transitions within sectors need to be just (some lose jobs while others gain). To ensure political sustainability, the climate change regime should anticipate the costs and strive to minimize the negative impacts due to this transformation.

Annexe IV

[English only]

Text for further consideration by the Subsidiary Body for Implementation and the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice

Matters relating to Article 3, paragraph 14, of the Kyoto Protocol

1. [The Subsidiary Body for Implementation (SBI) [and the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice (SBSTA)] welcomed the constructive exchange of views on addressing issues relevant to Article 3, paragraph 14, [and Article 2, paragraph 3,] of the Kyoto Protocol and on the efforts being made under the SBI with regard to [this issue] [opportunities for further action] [in order to implement decision 31/CMP.1].

2. The SBI [and the SBSTA] emphasized that better understanding of these issues is essential in [order to strive to minimize the adverse impacts of the implementation of the Kyoto Protocol] [minimizing the adverse impacts of the implementation of the commitments mentioned in Article 3, paragraph 1, of the Kyoto Protocol], in particular for [the poorest and most vulnerable developing country Parties that are the least capable of addressing them] [those countries referred to in Article 4, paragraphs 8, 9 [and 10], of the Convention].

2 *bis*. The SBI [and the SBSTA] emphasized the value of taking a phased approach to establish[ing] a process for the implementation of [decision 31/CMP.1,] [relating to] [Article 2, paragraph 3, and] [Article 3, paragraph 14, of the Kyoto Protocol].

3. The SBI [and the SBSTA] acknowledged related discussions under other UNFCCC bodies such as the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention and the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol, and encouraged Parties to ensure coordination of activities and information across the bodies in order [to ensure a coherent and consistent approach] to better address the issues mentioned in paragraph 2 above.

3 *bis*. The SBI and the SBSTA noted the complexities of assessing the attribution and causation of the [adverse] impacts of policies and measures.

4.

Option 1: The SBI [and the SBSTA] noted the need to share information on reporting methodologies on ways to minimize adverse social, environmental and economic impacts on developing country Parties of the implementation of policies and measures by Parties included in Annex I to the Convention in achieving their quantified emission limitation and reduction commitments under Article 3, paragraph 1, of the Kyoto Protocol.

Option 2: The SBI and the SBSTA noted the need to continue to share information on the nature of impacts of response measures experienced by Parties and the steps Parties are taking to minimize any negative impacts.

4 *bis*. The SBI [and the SBSTA] noted that national communications under Article 12, paragraph 1, of the Convention would be an appropriate means for sharing the information referred to in paragraph 4 above.

5. The SBI [and the SBSTA] also noted the work of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) on international spillover effects as described in its Fourth Assessment Report. [It invited the IPCC to [assess this issue further in its Fifth Assessment Report.] [provide, in its Fifth Assessment Report, further information on these effects[, including on actual adverse impacts of the commitments mentioned in Article 3, paragraph 1, of the Kyoto Protocol on other Parties and possible measures to minimize them.]

5 *bis*. The SBI further invited the IPCC to develop guidelines to help determine if Parties included in Annex I to the Convention are striving to minimize adverse effects including the adverse effects of climate change, effects on international trade, and social, environmental and economic impacts on other Parties, especially developing country Parties, and in particular those identified in Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention.

6. The SBI [and the SBSTA] noted that further discussion is needed on this matter, and invited Parties and relevant organizations to submit to the secretariat, by XXX, further information and views on [issues relevant to Article 2, paragraph 3, and Article 3, paragraph 14, of the Kyoto Protocol.] [the reporting methodologies referred to in decision 31/CMP.1, paragraph 3.]

7. The SBI [and the SBSTA] requested the secretariat to compile the submissions referred to in paragraph 6 above into a miscellaneous document [and prepare a synthesis report] for its consideration.

8. The SBI [and the SBSTA] agreed to continue its consideration of these issues at its XX session [[in a joint contact group], [including consideration of the need for a workshop] to share further information among Parties and the information contained in the submissions referred to in paragraph 6 above] [and the synthesis report referred to in paragraph 7 above].]

Annexe V

[English only]

Privileges and immunities for individuals serving on constituted bodies established under the Kyoto Protocol

Draft treaty arrangements developed by the Contact Group

1. Individuals serving on constituted bodies and other entities [established under the Kyoto Protocol] [established under the United Nations Framework Convention on Climate Change and its related legal instruments] listed in [annex] [appendix] [x] shall be accorded such [privileges and] immunities as are necessary for the independent [and efficient performance] [exercise] of their official functions. [In particular,] they shall, while exercising their official functions, including the time spent on journeys in connection with their official functions, be accorded:

- (a) [[Immunity from personal arrest or detention;]
- (b) [Exemption from inspection of personal baggage, unless there are serious grounds for believing that the baggage contains articles not for personal use or articles the import and export of which is prohibited by law or controlled by the quarantine regulations of the Party concerned; inspection in such a case shall be conducted in the presence of the individual concerned;]
- b bis.* [The same immunities and facilities in respect of their personal baggage as are accorded to diplomatic envoys;]
- (c) Immunity from legal process of every kind in respect of words spoken or written and acts done by them in the course of the performance of their official functions. This immunity from legal process shall continue to be accorded to the individuals referred to in this paragraph notwithstanding that they have ceased to exercise their official functions;
- (d) Inviolability for all papers and documents [in whatever form];
- (e) [For the purpose of their communications [in whatever form] with the constituted bodies and other entities listed in [annex] [appendix] [x] and with the secretariat, the right to use codes and to receive papers or correspondence by courier or in sealed bags;]
- e bis.* [For the purpose of their communication with the constituted bodies and other entities listed in [annex] [appendix] [x] and with the secretariat, the right to use codes and to receive and send papers and documents in whatever form and materials relating to their official functions by courier or in sealed bags or electronic means;]
- (f) [The same facilities in respect of currency or exchange restrictions as are accorded to representatives of foreign governments on temporary official missions;]
- (g) [The same repatriation facilities in time of international crisis as are accorded to diplomatic agents under the Vienna Convention;]

- (h) [Applications for visas by the individuals referred to in this paragraph, when accompanied by a document from the secretariat confirming that they are travelling on the business of the constituted bodies and other entities listed in [annex] [appendix] [x], shall be dealt with as speedily as possible and granted free of charge.]
2. [Individuals invited by the constituted bodies and other entities [established under the Kyoto Protocol] [established under the United Nations Framework Convention on Climate Change and its related legal instruments] listed in [appendix] [annex] [x] to provide expert advice at meetings of these constituted bodies and other entities [established under the Kyoto Protocol] [established under the United Nations Framework Convention on Climate Change and its related legal instruments] listed in [appendix] [annex] [x] shall, during the period of their service to the relevant constituted body or other entity, including the time spent on journeys in connection with their service, be accorded the [privileges and] immunities referred to in subparagraph[s] [x] of paragraph 1 above.]
3. The individuals referred to in paragraph [1] above are those individuals elected, selected or appointed to serve on the constituted bodies and other entities [established under the Kyoto Protocol] [established under the United Nations Framework Convention on Climate Change and its related legal instruments] listed in [appendix] [annex] [x].
4. [Privileges and] immunities are granted to the individuals referred to in paragraphs [1] [and [2]] above for the independent [and efficient performance] [exercise] of their official functions [and the effective implementation of [the Kyoto Protocol] [this agreement] [the United Nations Framework Convention on Climate Change and its related legal instruments]] and not for the personal benefit of the individuals themselves. The [Executive Secretary of the secretariat [in consultation with xxx]] shall have the right and the duty to waive the immunity of any individual referred to in paragraphs [1] [and [2]] above in any case where, in his or her opinion, the immunity would impede the course of justice and can be waived without prejudice to the interests of the [operation and implementation of [the Kyoto Protocol] [this agreement]] [operation and implementation of the United Nations Framework Convention on Climate Change and its related legal instruments].
5. [The list contained in [appendix] [annex] [x] may be revised [through a decision of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol.]
- 5 *bis*. [The list contained in [appendix] [annex] [x] may be revised in accordance with the following procedure:⁵²
- (a) Any Party may propose amendments to [appendix] [annex] [x];
 - (b) Amendments to [annex] [appendix] [x] shall be adopted at an ordinary session of the [supreme body of the agreement]. The text of any proposed amendment to [annex] [appendix] [x] shall be communicated to the Parties by the secretariat at least six months before the meeting at which it is proposed for adoption. The secretariat shall also communicate the text of any proposed amendment to [annex] [appendix] [x] to the Parties and signatories to the Convention and, for information, to the Depositary;
 - (c) The Parties shall make every effort to reach agreement on any proposed amendment to [annex] [appendix] [x] by consensus. If all efforts at consensus have been exhausted, and no agreement reached, the amendment to [annex] [appendix] [x] shall as a last resort be adopted by a three-fourths majority

⁵² This paragraph shall be revisited in the light of the overall discussions of the amendment procedures.

vote of the Parties present and voting at the meeting. The adopted amendment to [annex] [appendix] [x] shall be communicated by the secretariat to the Depositary, who shall circulate it to all Parties for their acceptance;

- (d) An amendment to [annex] [appendix] [x] that has been adopted in accordance with paragraph 5 bis (b) and (c) above shall enter into force for all Parties to this [agreement] six months after the date of the communication by the Depositary to such Parties of the adoption of the amendment to the [annex] [appendix] [x], except for those Parties that have notified the Depositary, in writing, within that period of their non-acceptance of the amendment to [annex] [appendix] [x]. The amendment to [annex] [appendix] [x] shall enter into force for Parties which withdraw their notification of non-acceptance on the ninetieth day after the date on which withdrawal of such notification has been received by the Depositary;
- (e) If the adoption of an amendment to [annex] [appendix] [x] involves an amendment to this [agreement], that amendment to [annex] [appendix] [x] shall not enter into force until such time as the amendment to this [agreement] enters into force;
- (f) [Annex] [Appendix] [x] to this [agreement] shall form an integral part thereof and, unless otherwise expressly provided, a reference to this [agreement] constitutes at the same time a reference to [annex] [appendix] [x].]

[[Appendix] [Annex] [x]

1. Executive Board of the clean development mechanism.
2. Compliance Committee.
3. Joint Implementation Supervisory Committee.
4. Adaptation Fund Board.
5. Expert review teams established under Article 8 of this Protocol.
6. Committees, panels or groups established by the entities listed in 1–4 above.

And other relevant constituted bodies and entities agreed through the post-2012 process.]

Annexe VI

Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à sa trentième session

Documents établis pour la session

FCCC/SBI/2009/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2009/2	Projet de budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2009/2/Add.1	Proposed programme budget for the biennium 2010–2011. Note by the Executive Secretary. Addendum. Work programme for the secretariat for the biennium 2010–2011
FCCC/SBI/2009/2/Add.2	Proposed programme budget for the biennium 2010–2011. Note by the Executive Secretary. Addendum. Activities to be funded from supplementary sources
FCCC/SBI/2009/2/Add.3	Proposed programme budget for the biennium 2010–2011. Note by the Executive Secretary. Addendum. Trust Fund for the International Transaction Log
FCCC/SBI/2009/3	Rapport d'étape du Fonds pour l'environnement mondial sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/4	Analyse des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement et de son efficacité pour en faciliter le deuxième examen approfondi. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/5	Synthèse de l'expérience acquise et des enseignements retirés dans l'utilisation d'indicateurs de résultats aux fins du suivi et de l'évaluation du renforcement des capacités aux niveaux national et mondial. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/6	Rapport de la quinzième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/7	Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2009/INF.1	Synthesis report on views on the areas of focus set out in section IV of the terms of reference for the review and assessment of the effectiveness of the implementation of Article 4, paragraphs 1(c) and 5, of the Convention agreed at the twenty-ninth session of the Subsidiary Body for Implementation. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2009/INF.2	Activities relating to the review of information submitted by Annex I Parties under the Kyoto Protocol on greenhouse gas inventories and other elements of annual reporting, including the training of review experts, planning and conduct of the reviews and organization of lead reviewers' meetings. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2009/INF.3	Interim financial statements for the biennium 2008-2009 as at 31 December 2008. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBI/2009/INF.4	Draft interim report on progress of the review and assessment of the effectiveness of the implementation of Article 4, paragraphs 1(c) and 5, of the Convention. Note by the secretariat

FCCC/SBI/2009/INF.5	Information on financial support provided by the Global Environment Facility for the preparation of national communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2009/INF.6	Status of submissions and review of fourth national communications and of reports demonstrating progress. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2009/INF.7	Status of contributions as at 15 May 2009. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2009/MISC.1	Information on experiences and lessons learned in the use of performance indicators for monitoring and evaluating capacity-building at the national and global levels. Submissions from Parties and intergovernmental organizations
FCCC/SBI/2009/MISC.2	Additional or updated information and views relevant to the completion of the second comprehensive review of the capacity-building framework. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2009/MISC.3 et Add.1	Approach to be taken by the Executive Secretary with regard to the collection of fees for the international transaction log. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2009/MISC.4	Views on the areas of focus set out in section IV of the terms of reference for the review and assessment of the effectiveness of the implementation of Article 4, paragraphs 1(c) and 5, of the Convention agreed at the twenty-ninth session of the Subsidiary Body for Implementation. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBI/2009/MISC.5 et Add. 1 à 3	Appropriate treaty arrangements relating to privileges and immunities for individuals serving on constituted bodies established under the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2009/MISC.6	Other matters. Submission from Argentina
FCCC/SBI/2009/MISC.7	Other matters. Submission from the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
FCCC/SB/2009/1 et Summary	Indicateurs de résultats pour suivre et évaluer l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies. Projet de rapport du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies
FCCC/SB/2009/2 et Summary	Recommandations concernant les futures options de financement pour renforcer la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies au titre de la Convention. Rapport du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies
FCCC/SB/2009/3 et Summary	Document relatif à une stratégie à long terme (après 2012), assortie d'approches sectorielles, pour faciliter la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies dans le cadre de la Convention. Rapport du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies
FCCC/SBI/2009/L.1	Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les travaux de sa trentième session
FCCC/SBI/2009/L.2	Application de l'Accord de siège. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.3/Rev.1	Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Projet révisé de conclusions proposé par la Présidente.
FCCC/SBI/2009/L.4	Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre Questions concernant les pays les moins avancés. Projet de conclusions proposé par la Présidente

FCCC/SBI/2009/L.5	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont aussi Parties au Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.5/Add.1	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont aussi Parties au Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2009/L.6	Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.7/Rev.1	Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions révisé proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.8	Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.9	Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.9/Add.1	Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2009/L.10	Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.11	Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 4 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.12	Fourniture d'un appui financier et technique. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.13	Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention: bilan de l'application de la décision 1/CP.10. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.14	Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques. Projet de conclusions
FCCC/SBI/2009/L.15/Rev.1	Quatrième examen du mécanisme financier. Projet de conclusions révisé
FCCC/SBI/2009/L.16	Fonds pour l'adaptation au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.16/Add.1	Fonds pour l'adaptation au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

Autres documents disponibles

FCCC/KP/CMP/2005/2	Proposition de l'Arabie saoudite visant à modifier le Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2008/8	Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008
FCCC/SBI/2008/19	Rapport de la vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Poznan du 1 ^{er} au 10 décembre 2008
FCCC/SBI/2008/8/Add.1	Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008. Additif. Projets de décision soumis à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto pour adoption

FCCC/SBI/2008/MISC.7	Experiences with and lessons learned from the review of initial reports under the Kyoto Protocol, including recommendations for improvements. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2008/MISC.9 et Add.1	Status of implementation of Article 4, paragraph 8, of the Convention, decision 5/CP.7 and decision 1/CP.10. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBI/2007/10/Add.1	Rapport sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Note du Président du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Additif. Ré
FCCC/SBI/2007/MISC.7 et Add.1 et 2	sultats du bilan portant sur la période 2003-2007 Views on the mandate and terms of reference of the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Submissions from Parties
FCCC/SB/2007/INF.2	Relationship of various provisions of the Mauritius Strategy to the work of the Convention and its Kyoto Protocol. Note by the secretariat
